

#COMPTE-RENDU GT RSU BDS

Un groupe de travail ministériel s'est tenu sur la rapport social unique et la future base de données sociales.

LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU)

Remplaçant le bilan social et les rapports connexes tels que le bilan statistique de la formation, le rapport de situation comparée femmes-hommes ou les rapports relatifs à la santé et à la sécurité au travail, il sera publié sur le site internet du ministère, et non plus uniquement sur l'intranet ministériel Alizé.

Le rapport social unique est établi chaque année au titre de l'année civile écoulée, il doit permettre d'apprécier :

- ➔ les caractéristiques des emplois et la situation des agents, la situation comparée des femmes et des hommes et son évolution,
- ➔ la mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Le RSU produit sur les bases de données sociales mises à disposition des membres des CSA n'interviendra qu'à compter de 2024 (au titre de 2023).

LA BASE DE DONNÉES SOCIALES (BDS)

Afin de nourrir le rapport social unique (RSU), **une base de données sociale (BDS) devra être mise en place au plus tard au 31 décembre 2022.**

Pour l'exercice de leurs missions, les membres du comité social seront en mesure de consulter et d'extraitre les données de la base de données sociales. Ces indicateurs seront mis à disposition des membres des CSA, dont les organisations syndicales, de façon dématérialisée.

Le ministère disposera ainsi d'une base de données unique qui pourra être actualisée plusieurs fois par an, l'objectif étant qu'elle soit à terme actualisée « au fil de l'eau ». Les membres des comités sociaux seront habilités pour avoir accès aux indicateurs du comité dont ils seront membres, sous forme de tableaux de bord ou, s'ils le souhaitent, de requêtes simplifiées.

Accompagnement des membres des futurs Conseils sociaux d'administration à l'utilisation des bases de données sociales

Chaque membre des 183 CSA doit pouvoir bénéficier d'un

accès restreint et sécurisé à la base de données de son comité d'appartenance, qu'il s'agisse des CSA locaux, CSA directionnels ou du CSA ministériel.

L'organisation d'un dispositif de formation reposera sur la formation de formateurs internes (représentants des organisations syndicales et de l'administration) chargés de relayer la formation et d'accompagner les agents siégeant en CSA.

Des représentants des futurs utilisateurs seront régulièrement associés (ateliers de travail, démonstrations,...) pendant toute l'année 2022 :

- ➔ un expert métier issu de chacune des directions du ministère (et de l'administration centrale) ;
- ➔ un représentant de chaque organisation syndicale ministérielle.

Dès début 2023, une « hotline » sera mise en place pour accompagner l'ensemble des utilisateurs rencontrant d'éventuelles difficultés d'ordre technique.

#INTERVENTION CGT



Si nous nous satisfaisons de la mise en place d'une base de données sociales qui permettra d'accéder tout au long de l'année aux éléments statistiques, nous alertons à ce stade cependant sur :

- **Le décalage entre les données à date et la réalité, il y a des décalages entre le dépôt des actes de gestion et leur validation et entre leur validation et leur extraction. Il ne s'agira pas d'une base de donnée en temps réel.**
- **La problématique de la valeur et la validité des données, les chiffres ça se discutent, et sont des supports aux débats.**
- **Les agents en interministérialité ; comment les données les concernant vont être intégrées sachant qu'il y a incompatibilité entre les systèmes ?**
- **L'accès de la base de donnée aux agents en situation de handicap. Il est indispensable que l'outil soit inclusif.**

RÉPONSE DU MINISTÈRE

Sur l'accessibilité numérique : le système d'information décisionnel RH (CAMUS) n'est pas accessible, mais le ministère a l'objectif de le rendre accessible.

Sur les agents en interministériel : les collègues de la CCRF seront dans le RSU Finances au niveau directionnel national mais pas au niveau territorial où ils seront repris dans le RSU du ministère de l'Intérieur qui sera alimenté via les Secrétariat généraux communs !